



CARMAT fait un point sur la procédure de redressement judiciaire en cours

Reprise de cotation de l'action CARMAT à partir du 21 août 2025
à l'ouverture des marchés

Paris, le 20 août 2025 – 7h00 CEST

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « **Société** » ou « **CARMAT** »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, fait aujourd'hui un point sur la procédure de redressement judiciaire en cours, et annonce la reprise de cotation de l'action CARMAT à partir du 21 août 2025 à l'ouverture des marchés.

Point sur la procédure de redressement judiciaire

A l'issue d'un processus d'appel d'offres lancé dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, ouverte le 1^{er} juillet 2025, une offre de reprise en plan de cession (« l'Offre ») avait été reçue et pouvait être améliorée jusqu'au 13 août 2025 inclus. Cette Offre a été discutée avec le Tribunal des Activités Economiques de Versailles (le « Tribunal ») lors d'une audience qui s'est tenue le 19 août 2025.

L'Offre émane de la société HOUGOU, « family office » de M. Pierre Bastid (le « Repreneur »), président du conseil d'administration de CARMAT et actionnaire à hauteur d'environ 17% de la Société¹.

A l'issue de l'audience, le Tribunal a accordé au Repreneur, à la demande de celui-ci, un délai supplémentaire pour finaliser son Offre et en lever les conditions suspensives. L'Offre sera donc de nouveau examinée par le Tribunal lors d'une audience fixée au 30 septembre 2025.

Afin de permettre à CARMAT de financer ses activités jusqu'à cette date et de préserver les droits des créanciers malgré ce report, le Repreneur va apporter sans délai à CARMAT la somme de 1,3 M€. Ces fonds sont non remboursables et resteront donc acquis à CARMAT même si *in fine*, l'Offre n'aboutit pas².

La Société attire à nouveau l'attention sur le fait qu'il n'y a à ce stade pas d'assurance que l'Offre aboutisse, c'est-à-dire que les conditions suspensives soient levées et qu'elle soit retenue par le Tribunal à l'issue de l'audience d'examen de l'Offre désormais fixée au 30 septembre 2025. Si l'Offre n'aboutit pas, il est hautement probable que la société CARMAT sera liquidée (selon les règles applicables à la liquidation judiciaire) et que ses activités cesseront. Dans ce cas, il est hautement probable que les actionnaires subiront la perte intégrale de leur investissement, tandis qu'une grande partie des créanciers de CARMAT subiront une perte très significative pouvant porter sur l'intégralité de leurs créances.

Si, en revanche, l'Offre est *in fine* retenue par le Tribunal, les activités de CARMAT seront transférées au Repreneur et se poursuivront au sein d'une nouvelle entité. Dans cette hypothèse, CARMAT sera également liquidée (selon les règles applicables à la liquidation judiciaire) et, compte tenu des termes actuels de l'Offre et du niveau de passif de CARMAT, la Société attire l'attention sur le fait que dans cette hypothèse également, il est hautement probable que les actionnaires subiront la perte intégrale de leur

¹ Via la société LOHAS SARL que M. Pierre Bastid contrôle.

² La somme de 1,3 M€ sera apportée en compte-courant à CARMAT. Cet apport ne bénéficie pas du traitement préférentiel visé au 2° du III de l'article L.622-17 du Code de commerce.



investissement, tandis qu'une grande partie des créanciers de CARMAT subiront une perte très significative pouvant porter sur l'intégralité de leurs créances.

A ce stade, il est donc très probable qu'en toutes hypothèses, la société CARMAT sera très prochainement liquidée (selon les règles applicables à la liquidation judiciaire) et amenée à solliciter auprès d'Euronext la radiation de ses actions.

Reprise de cotation de l'action CARMAT (ISIN : FR0010907956, Mnémonique : ALCAR)

La Société va demander à Euronext de procéder à la reprise de cotation de l'action CARMAT à partir du 21 août 2025, à l'ouverture des marchés.

Prochaines étapes

Dans l'attente de la prochaine audience du 30 septembre 2025, CARMAT continue de limiter ses activités, d'une part au support des patients déjà implantés avec son cœur artificiel Aeson®, et d'autre part aux activités réglementaires et opérationnelles estimées clés en vue d'un redémarrage dans les meilleures conditions, une fois sa pérennité sécurisée. La Société maintient en particulier la suspension de toute nouvelle implantation du cœur artificiel Aeson® que ce soit dans le cadre commercial ou d'essais cliniques.

Des communiqués de presse continueront à être publiés au fur et à mesure de l'évolution de la situation de la Société, et de l'avancement de la procédure.

En tout état de cause, même en cas de liquidation judiciaire sans poursuite d'activité, CARMAT s'efforcera à faire en sorte que le support des patients qui bénéficient actuellement d'Aeson® soit assuré.

...

A propos de CARMAT

CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La Société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémocompatible, pulsatile et auto-régulé, Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Aeson® est commercialement disponible dans l'indication de « pont à la transplantation » dans l'Union-Européenne et dans les autres pays qui reconnaissent le marquage CE. Aeson® est également actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité aux Etats-Unis. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne avec son siège social de Vélizy-Villacoublay et un site de production à Bois-d'Arcy. La Société s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 200 personnes hautement spécialisées. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (Mnémo : ALCAR / ISIN : FR0010907956).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carmatsa.com et suivez nous sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/carmat).

...

CARMAT
Stéphane Piat
Directeur général

Pascale d'Arbonneau
Directeur général adjoint
Directeur administratif et financier
Tél. : 01 39 45 64 50
contact@carmatsas.com

NewCap
Relations Presse

Nicolas Merigeau
Arthur Rouillé
Tél. : 01 44 71 94 98
carmat@newcap.eu

NewCap
Communication financière
et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky
Jérémy Digel
Tél: 01 44 71 94 92
carmat@newcap.eu



Libellé : **CARMAT**
ISIN : **FR0010907956**
Mnémonique : **ALCAR**

Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs et perspectives. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes, dont ceux décrits dans son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D.25-0345 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024** »), disponible sans frais sur les sites Internet de CARMAT (www.carmatsa.com/fr/) et de l'AMF (www.amf-france.org).

L'attention des lecteurs est tout particulièrement attirée sur le fait que la Société CARMAT fait actuellement l'objet d'une procédure de redressement judiciaire (ouverte le 1^{er} juillet 2025) et que compte tenu de l'évolution de celle-ci, la Société sera très probablement liquidée à très brève échéance. La Société est également soumise à d'autres risques ou incertitudes, tels que sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement de ses ventes, le rythme et les résultats des essais cliniques en cours ou prévus, l'évolution technologique, l'évolution de l'environnement concurrentiel et de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les déclarations prospectives mentionnées dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteintes en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude inconnus ou qui ne sont pas considérés par la Société comme importants et spécifiques à ce jour.

Aeson[®] est un dispositif médical implantable actif commercialement disponible dans l'Union-Européenne et autres pays reconnaissant le marquage CE. Le cœur artificiel total Aeson[®] est destiné à remplacer les ventricules du cœur natif et est indiqué en tant que pont à la transplantation chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire terminale (classes Intermacs 1-4) qui ne peuvent pas bénéficier d'une thérapie médicale maximale ou d'un dispositif d'assistance ventriculaire gauche (LVAD) et qui sont susceptibles de bénéficier d'une transplantation cardiaque dans les 180 jours suivant l'implantation. La décision d'implantation et la procédure chirurgicale doivent être exécutées par des professionnels de santé formés par le fabricant. La documentation (manuel du clinicien, manuel du patient et livret d'alarmes) doit être lue attentivement pour connaître les caractéristiques d'Aeson[®] et les informations nécessaires à la sélection du patient et à une bonne utilisation (contre-indications, précautions, effets secondaires) d'Aeson[®]. Aux États-Unis, Aeson[®] est actuellement exclusivement disponible dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité approuvé par la Food & Drug Administration (FDA).